

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i> Commission règles et qualité	 CNIG Conseil national de l'information géolocalisée
COMPTE-RENDU DE REUNION	
Objet : Réunion de la commission règles et qualité du 18 mars 2025	

Ordre du jour :

- Information sur la consultation Inspire : Claire Dorville, Ecolab
- Dépôt légal des données et documents cartographiques numériques : Pierre Bonneau, BNF
- Point d'avancement du GT Fabrique des standards : Alexis Léautier, Ecolab
- Point d'avancement du GT Ethique : Hervé Halbout

Relecture du compte-rendu	Les participants	
Validation du compte-rendu	Benoît Morando	26/08/2026
Prochain rendez-vous ...		

Information sur la consultation INSPIRE

Claire Dorville (Ecolab/SRI/CGDD/MTE), en charge des affaires européennes et internationales et point de contact national pour la directive INSPIRE, a présenté l'initiative GreenData4All visant à améliorer le fonctionnement de la directive. La révision d'INSPIRE est prévue par la Commission européenne à l'horizon fin 2025.

La consultation publique est ouverte jusqu'au 30 avril 2025. Elle s'adresse à l'ensemble des utilisateurs de données environnementales, au-delà des seuls producteurs de données.

Afin de renforcer la portée de la contribution française, Claire Dorville invite chaque organisme concerné à répondre individuellement à la consultation. L'Ecolab préparera par ailleurs une synthèse des positions publiques françaises en vue de la réunion de la Commission Europe et International du 17 avril.

Échanges

Plusieurs participants soulignent le niveau d'expertise requis pour répondre à certaines questions de la consultation.

Les échanges portent ensuite sur la place et l'utilité de la directive INSPIRE dans le contexte européen actuel. Il est rappelé qu'INSPIRE a joué un rôle structurant dans la diffusion et l'appropriation des standards géographiques, notamment ceux de l'OGC, ainsi que dans le développement des infrastructures de données géographiques.

L'articulation entre INSPIRE, le règlement relatif aux jeux de données de forte valeur (HVD) et la directive Open Data est également abordée. Plusieurs intervenants considèrent que ces textes ne couvrent pas certains sujets essentiels portés par INSPIRE, notamment les métadonnées, l'interopérabilité des services et le partage de données entre autorités publiques.

La question de l'agrégation de données issues de sources multiples est également identifiée comme un sujet à remonter dans le cadre de la consultation.

Annie Olry propose à Claire Dorville de présenter ces travaux lors d'une réunion avec les agences de l'eau.

Décision

La commission Règles et Qualité rappelle son attachement aux principes fondateurs d'INSPIRE, notamment les standards, les métadonnées, l'interopérabilité des services et le partage de données entre autorités publiques.

La commission approuve également le processus de contribution proposé par Claire Dorville.

Dépôt légal des données et documents cartographiques numériques

Pierre Bonneau, responsable du dépôt légal au département des Cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France (BnF), présente les évolutions à venir du dépôt légal appliqué aux données et documents cartographiques numériques.

Il rappelle que, par le dépôt légal, la BnF assure depuis le XVII^e siècle la conservation des documents cartographiques diffusés sur le territoire national. Les documents déposés sont conservés sans limite de durée et constituent une mémoire cartographique mise à disposition de la recherche et du public. La collection constituée figure parmi les plus importantes au monde.

Le dépôt légal a été étendu en 1992 aux bases de données et logiciels sur support. Cette évolution a permis à la BnF de conserver plusieurs milliers de cartes interactives et bases de données géographiques. Toutefois, l'édition sur support a fortement décliné à partir du milieu des années 2000.

Depuis 2011, le dépôt légal des sites web repose principalement sur le moissonnage automatisé. Or les robots de collecte ne permettent pas de récupérer correctement les données géographiques ni les cartes diffusées sous forme de services web tuilés, créant un risque majeur pour la conservation du patrimoine cartographique numérique.

Pour répondre à cette difficulté, la BnF a mis en place avec l'IGN un dispositif de dépôt direct de bases de données géographiques.

Pierre Bonneau présente ensuite les évolutions introduites par la loi du 30 décembre 2021 et le décret d'application en préparation, dont l'entrée en vigueur est envisagée au 1^{er} janvier 2026. Ce nouveau cadre permettra le dépôt légal par remise directe de documents numériques non moissonnables et introduira, pour la cartographie, un principe de sélection raisonnée des contenus à conserver. Les documents concernés incluent notamment les cartes statiques, les orthoimages, les bases de données géographiques et les cartes interactives.

Dans cette perspective, la BnF propose la création d'un groupe de travail au sein du CNIG afin de définir les modalités opérationnelles du futur dispositif.

Échanges

Les participants soulignent l'importance des standards et des métadonnées pour faciliter le dépôt, la description et l'archivage pérenne des données géographiques.

La question de la pérennité des formats est également identifiée comme un enjeu majeur. Il est rappelé que la conservation à long terme peut nécessiter l'évolution ou la migration de certains formats au fil du temps.

Les échanges insistent également sur la nécessité de préserver non seulement les données, mais aussi leur documentation, leur symbolisation et les fonctionnalités associées aux cartes interactives.

Les objectifs proposés pour le futur groupe de travail recueillent un accueil favorable. Ils concernent notamment :

- La définition d'une sélection raisonnée de données à forte valeur patrimoniale ;
- La recherche de modalités simples et reproductibles de collecte des cartes interactives ;

- La simplification des procédures de dépôt ;
- L'exploitation des métadonnées ISO 19115 ;
- L'étude du rôle possible d'agrégeurs dans la collecte des données.

Décision

La commission décide la création du groupe de travail « Dépôt légal des données et documents cartographiques numériques ». Ce groupe de travail sera animé par Pierre Bonneau (BnF). Il aura pour mission de formuler des recommandations relatives :

- à la sélection des contenus à archiver ;
- aux modalités de dépôt ;
- à la conservation des données géographiques ;
- à la conservation de leur représentation cartographique ;
- à la préservation des fonctionnalités des cartes interactives.
- Le groupe associera les producteurs, éditeurs et autres acteurs concernés.

Point d'avancement du GT Éthique

Hervé Halbout présente l'avancement du groupe de travail « Éthique de l'usage de la donnée et de l'information géolocalisée », coanimé avec Anthéa Séraphin.

Les travaux du groupe reposent sur l'étude de cas d'usage concrets et sur l'élaboration d'un livrable collectif visant à formaliser les réflexions conduites depuis sa création.

Une version intermédiaire du document est proposée au partage afin de recueillir les observations de la commission avant sa publication.

Le document sera annexé au présent compte-rendu.

Échanges

Les membres saluent l'initiative et soulignent l'intérêt de conserver une trace structurée des réflexions menées par le groupe.

Plusieurs participants mettent en avant la nécessité de renforcer les liens avec les autres groupes de travail du CNIG. Les jumeaux numériques de territoire constituent notamment un domaine dans lequel les enjeux éthiques sont particulièrement présents.

Des passerelles sont ainsi identifiées avec les travaux consacrés aux JNT.

Hervé Halbout rappelle par ailleurs la tenue de l'événement VirtualTer consacré aux jumeaux numériques de territoire.

Décision

La commission approuve la diffusion du document de travail auprès de l'ensemble de ses membres en vue d'un appel à commentaires.

Point d'avancement du GT Fabrique des standards

Alexis Léautier présente l'état d'avancement des travaux du groupe de travail Fabrique des standards.

Les travaux en cours doivent permettre la présentation de premiers livrables lors du prochain Conseil plénier du CNIG prévu le 16 septembre.

Le mandat initial du groupe arrivant à échéance, une version actualisée du mandat a été préparée.

Échanges

Les discussions portent notamment sur les besoins d'outillage associés à la production et à la maintenance des standards, ainsi que sur l'éventuelle acquisition de licences adaptées.

Les membres remercient Alexis Léautier et l'équipe du groupe de travail pour le travail réalisé depuis sa création.

Décision

La commission valide la version 2 du mandat du groupe de travail Fabrique des standards.

Annexe : liste des participants

Prénom	Nom	Organisme
Pierre	Bonneau	BnF - Département des Cartes et plans
François	Chirié	IGN
Theodora	De Pasquale	Ecolab
Olivier	Dissard	Ecolab
Claire	Dorville	Ecolab
Arnauld	Gallais	Cerema
Anne-Yvonne	Guégan	CD50 / Manche Numérique
Hervé	Halbout	Halbout Consultants
Catherine	Hofmann	BnF - Département des Cartes et plans
Cristina	Ion	BnF
Clément	Jaquemet	Ecolab
Marion	Lacroix	IGN
Marie	Lambois	Présidente de la commission
Pierre	Laulier	CNIG
Alexis	Léautier	Ecolab
Benoît	Morando	CNIG
Annie	Olry	OFB
Nicolas	Py	IGN
Pierlou	Ramade	DINUM
Maël	Reboux	AITF
Gabriel	Ripoche	Ecolab
Malo	Saout	CNIG